



Accueil / Vie locale / Informations Générales / [BAFA](#)

## **BAFA**

---

### **L'ANIMATION VOUS INTÉRESSE ! INSCRIVEZ-VOUS AU BAFA 1ère SESSION GÉNÉRALE**

#### **A LA FERTE-SOUS-JOUARRE**

La communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB) organise, en partenariat avec le centre de formation (CFAG), une session de formation générale pour l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur d'accueil collectifs de mineurs (BAFA) du samedi 13 au samedi 20 avril 2024 à La Ferté-sous-Jouarre en externat.

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs (plus généralement appelés colo/centres de vacances et accueils de loisirs). Il est accessible dès 16 ans.

Le tarif de cette 1ère session est de 340 €. La Caisse des Allocations Familiales (CAF) participe au financement à hauteur de 150 €. Cette aide est accordée aux jeunes de 16 à 25 ans, allocataires ou non allocataires, habitant en Seine-et-Marne au moment de la réalisation du stage, sans condition de ressources. Pour obtenir cette aide, vous devez effectuer une demande auprès de la CAF.

#### **Lieu de la session BAFA :**

FRANCE SERVICES

17 RUE DE REUIL

LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

#### **Inscription :**

Auprès de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie (CACPB) au 01 60 22 19 19

#### **Plus d'informations :**

Auprès du Centre de Formation d'Animateurs et de Gestionnaires (CFAG) au 06 30 59 36 60 et sur [www.asso-cfag.com](http://www.asso-cfag.com)

# FORMATION GÉNÉRALE BAFA

340 €

par stagiaire  
(en externat)

Organisée par l'agglomération  
Coulommiers Pays de Brie  
en partenariat avec le centre  
de formation CFAG de Torcy

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR  
Formation accessible à partir de 16 ans



DU SAMEDI 13  
AU SAMEDI 20 AVRIL 2024  
À LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

 **FRANCE SERVICES**  
17 RUE DE REUIL  
LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE



INSCRIPTIONS : 01 60 22 19 19 - INFOS : 06 30 59 36 60 - [WWW.ASSO-CFAG.COM](http://WWW.ASSO-CFAG.COM)

Présentation générale et objectifs



Qu'est-ce que le BAFA ?

Le BAFA est un diplôme non professionnel qui permet de travailler en tant qu'animateur en séjours de vacances, accueils de loisirs ou encore sur des temps d'activités périscolaires tout en œuvrant à l'épanouissement du mineur, son émancipation dans le respect de la diversité, sa découverte de l'environnement ...

Le stagiaire doit avoir 17 ans révolus au 1<sup>er</sup> jour de la première session.



### Les objectifs du BAFA

Le BAFA permet d'encadrer à titre non professionnel et de façon occasionnelle, des enfants et adolescents en accueils collectifs de mineurs (ACM) dans le cadre d'un engagement social et citoyen :

- par un travail collectif pour réaliser des projets communs
- par une participation plus impliquée dans la vie de son quartier ...

La formation a pour objectifs de :

#### 1) Préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

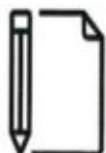
- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité;
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs;
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs;
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités;
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

#### 2) Accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant de :

- Transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité;
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif;
- Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination;
- Apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Art. 9 de l'arrêté du 15 juillet 2015 relatif au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur en accueil collectif de mineurs

### L'obtention du brevet



Un certificat de session doté d'une appréciation est remis à l'issue de chaque session. Le diplôme final est délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) après délibération d'un jury.

## 8 1<sup>ère</sup> partie : La session de formation générale

Elle apporte des points de connaissances théoriques sur l'enfant et le jeune, les accueils collectifs de mineurs, l'organisation de la vie quotidienne, la législation, les animations, l'apprentissage de la citoyenneté, le rôle et les fonctions de l'animateur, la recherche de stage pratique ...

Elle comporte également de nombreuses mises en situation à travers la préparation et la pratique de jeux, de chants et d'autres activités.

## 14 2<sup>ème</sup> partie : Le stage pratique

Minimum

Le stage pratique est une mise en situation réelle d'animation auprès de mineurs, en accueil de loisirs (avec ou sans hébergement), en temps périscolaire.

Il permet d'appliquer tous les acquis de la session générale et de se confronter au travail en équipe. Lors du stage pratique, le stagiaire approfondit l'organisation de la vie collective, la gestion de la vie quotidienne, la préparation et la conduite d'activités, le travail en équipe et la communication avec les parents.

Le stage pratique doit être commencé dans les 18 mois suivants le dernier jour de la session générale.

## 3<sup>ème</sup> partie : La session d'approfondissement 6 ou de qualification 8

Elle aborde plus précisément certaines connaissances théoriques en lien avec le thème choisi (la connaissance de l'enfant et du jeune, les accueils collectifs de mineurs, la législation, les animations, l'animateur...) et des techniques spécifiques dans le cadre des activités mises en place.

### Le Rocheton

Le Rocheton œuvre pour l'épanouissement des individus et le développement de la confiance de chacun en ses talents.


L'association pense la société en termes de vivre ensemble et de solidarité, et la formation BAFA comme un lieu ressource en matière d'autonomisation et d'engagement social ; favorisées par la richesse de la mixité sociale qui la compose.




>> Agréments : Jeunesse et Sports n°077 38910 02 / Éducation Nationale n° IA77/2017-2020/1  
Organisme de formation n°177 701 585 77

# CONTACTS

Le service Formation BAFA est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h45 et de 13h45 à 17h

 [bafa@ymca-rocheton.fr](mailto:bafa@ymca-rocheton.fr) ou [formation@ymca-rocheton.fr](mailto:formation@ymca-rocheton.fr)

 01 64 37 28 26 ou 01 64 37 36 44

 Le Rocheton YMCA - Rue de la Forêt - 77000 La Rochette

## Comment s'inscrire :

*2 inscriptions sont à faire : une à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et une au Rocheton*

### Inscription sur le portail BAFA de la DDCS :

- >> Rendez-vous sur le site internet : [bafa-bafd.jeunes.gouv.fr](http://bafa-bafd.jeunes.gouv.fr)
- >> Choisissez votre région de résidence en cliquant sur la carte de France pour être dirigé vers le portail d'accueil propre à votre région, cliquez sur le lien « je veux m'inscrire » ,
- >> Renseignez le formulaire de pré-inscription,
- >> Confirmez votre pré-inscription en cliquant sur le lien figurant dans le message que vous recevrez dans votre boîte de messagerie électronique,
- >> Complétez les éléments relatifs à votre identité et validez votre inscription,
- >> Notez soigneusement le numéro d'inscription qui vous est communiqué, car il vous suivra tout au long de votre formation et sera à écrire sur le bulletin d'inscription du Rocheton.

### Inscription au Rocheton :

Retournez-nous le bulletin d'inscription dûment rempli avec les pièces suivantes :

- >> Une copie de votre carte d'identité ou de tout autre document officiel avec votre date de naissance
- >> Un chèque bancaire ou postal à l'ordre du Rocheton d'un montant correspondant à 50% du prix de la session ou une attestation de prise en charge ou un bon de commande de la structure qui finance votre formation
- >> Une photo d'identité
- >> Une copie de votre attestation de stage pratique validée par la DDCS pour une inscription à une session d'approfondissement.
- >> Envoyez le solde 15 jours au plus tard avant le début du stage. Votre convocation vous sera transmise à réception du solde.



[www.rocheton.asso.fr](http://www.rocheton.asso.fr)



Le Rocheton YMCA



[lerochetonymca](https://www.instagram.com/lerochetonymca)

---

## **MAIRIE DE MAUPERTHUIS**

---

14 bis rue du Parc  
77120 MAUPERTHUIS  
01.64.03.16.27

**Nous contacter**



Copyright 2025 Mairie de MAUPERTHUIS